

Le Ban-Saint-Martin, le 14 novembre 2018



VILLE DU
BAN-ST-MARTIN

Le Maire de la Commune du Ban-Saint-Martin

à

Monsieur Henri HASSER
1, rue des hortensias
57050 Le Ban-Saint-Martin

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Mardi 20 novembre 2018
à 20H00 en mairie.

Ordre du jour et déroulement :

Finances :

1. Réitération d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat

Metz Métropole :

2. Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges
3. Points d'apport volontaire textile-linge de maison : avenant à la convention

Personnel :

4. Modification du tableau des effectifs

Décisions et informations du Maire

Comptant sur votre présence,
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire

Henri HASSER

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

Nombre de Conseillers élus :
27

Conseillers en fonction :
27

Conseillers présents :
16

Quorum : 14

Votants : 24

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 20 novembre 2018 à 20h00

Sous la présidence de Monsieur Michel BRANDEBOURGER

Étaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Laurence NICOLAS, Girolama SPRENGER, Marie José HENNEQUIN, Corinne FRIOT, Marie-Hélène JARRIER, Anne WALTER, Josiane BARBIER, Isabelle MEZALTARIM,

Messieurs Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Jean-Paul BALTES, Marc BOURGUIGNON, Bernard ADAM, Jean-Louis CAGNARD,

Ont donné procuration : Gérard VINCENT à M. SIMEAU, Danièle BEHR à Mme FRIOT, Valérie HAZEMANN à Mme DIEDRICH, Antonella FRATTA à M. BRANDEBOURGER, Christine DELMOULY à Mme Nicolas, Isabelle PECQUEUX à M. ARRIAT, Laura TARED à Mme MEZALTARIM, Claude BOULANGE à Mme BARBIER

Excusés : Henri HASSER, Stéphane WAGNER

Absent : Stéphane ZORETIC,

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DIEDRICH

Décision modificative n°1

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'abonder la subvention du budget principal vers le CCAS de 2 500 €, la portant ainsi à 20 500 €.
- adopte une décision modificative au budget principal.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article 60632 petit équipement :	moins	2 500 €
Article 657362 subvention CCAS :	plus	2 500 €

Fait au Ban Saint Martin, le 21 novembre 2018
Pour le Maire empêché



Michel Brandebourger
Michel BRANDEBOURGER
Premier adjoint

Transmis au Contrôle de légalité le :

22 NOV. 2018

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Nombre de Conseillers élus :
27

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en fonction :
27

Conseillers présents :
16

Séance du mardi 20 novembre 2018 à 20h00

Quorum : 14

Sous la présidence de Monsieur Michel BRANDEBOURGER

Votants : 24

Étaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Laurence NICOLAS, Girolama SPRENGER, Marie José HENNEQUIN, Corinne FRIOT, Marie-Hélène JARRIER, Anne WALTER, Josiane BARBIER, Isabelle MEZALTARIM,

Messieurs Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Jean-Paul BALTES, Marc BOURGUIGNON, Bernard ADAM, Jean-Louis CAGNARD,

Ont donné procuration : Gérard VINCENT à M. SIMEAU, Danièle BEHR à Mme FRIOT, Valérie HAZEMANN à Mme DIEDRICH, Antonella FRATTA à M. BRANDEBOURGER, Christine DELMOULY à Mme Nicolas, Isabelle PECQUEUX à M. ARRIAT, Laura TARED à Mme MEZALTARIM, Claude BOULANGE à Mme BARBIER

Excusés : Henri HASSER, Stéphane WAGNER

Absent : Stéphane ZORETIC,

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DIEDRICH

Réitération d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2252-1 et L2252-2,
Vu sa délibération du 30 septembre 1991 accordant sa garantie à la SNI (dorénavant CDC Habitat) pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 10 000 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction d'un ensemble immobilier de 20 logements à « la Forêt Saint Martin »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- réitère sa garantie pour le remboursement de la ligne du prêt n° 0279610 réaménagée, initialement contractée par CDC habitat (ex SNI) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont les caractéristiques financières sont annexées
- la garantie est accordée à hauteur d'une quotité de 53,69% et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile

Fait au Ban Saint Martin, le 21 novembre 2018

Pour le Maire empêché,



Michel Brandebourger
Michel BRANDEBOURGER
Premier adjoint

Transmis au Contrôle de légalité le :

22 NOV. 2018

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Nombre de Conseillers élus :
27

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en fonction :
27

Conseillers présents :
16

Séance du mardi 20 novembre 2018 à 20h00

Quorum : 14

Sous la présidence de Monsieur Michel BRANDEBOURGER

Votants : 24

Etaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Laurence NICOLAS, Girolama SPRENGER, Marie José HENNEQUIN, Corinne FRIOT, Marie-Hélène JARRIER, Anne WALTER, Josiane BARBIER, Isabelle MEZALTARIM,

Messieurs Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Jean-Paul BALTES, Marc BOURGUIGNON, Bernard ADAM, Jean-Louis CAGNARD,

Ont donné procuration : Gérard VINCENT à M. SIMEAU, Danièle BEHR à Mme FRIOT, Valérie HAZEMANN à Mme DIEDRICH, Antonella FRATTA à M. BRANDEBOURGER, Christine DELMOULY à Mme Nicolas, Isabelle PECQUEUX à M. ARRIAT, Laura TARED à Mme MEZALTARIM, Claude BOULANGE à Mme BARBIER

Excusés : Henri HASSER, Stéphane WAGNER

Absent : Stéphane ZORETIC,

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DIEDRICH

Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au rapport final 2018 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de Metz Métropole.

Au titre de la transformation en métropole, les compétences de celle-ci, faisant l'objet d'un exercice effectif au 1er janvier 2018, se déclinent comme suit :

- voiries / espaces publics
- défense extérieure contre l'incendie
- crematoriums
- GEMAPI
- planification PLU/PLUi
- concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ; création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains
- infrastructures et réseaux de télécommunication

Fait au Ban Saint Martin, le 21 novembre 2018

Pour le Maire empêché,



Michel Brandebourger
Michel BRANDEBOURGER
Premier adjoint

Transmis au Contrôle de légalité le :

22 NOV. 2018

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

Nombre de Conseillers élus :
27

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Conseillers en fonction :
27

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers présents :
16

Quorum : 14

Séance du mardi 20 novembre 2018 à 20h00

Votants : 24

Sous la présidence de Monsieur Michel BRANDEBOURGER

Étaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Laurence NICOLAS, Girolama SPRENGER, Marie José HENNEQUIN, Corinne FRIOT, Marie-Hélène JARRIER, Anne WALTER, Josiane BARBIER, Isabelle MEZALTARIM,

Messieurs Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Jean-Paul BALTES, Marc BOURGUIGNON, Bernard ADAM, Jean-Louis CAGNARD,

Ont donné procuration : Gérard VINCENT à M. SIMEAU, Danièle BEHR à Mme FRIOT, Valérie HAZEMANN à Mme DIEDRICH, Antonella FRATTA à M. BRANDEBOURGER, Christine DELMOULY à Mme Nicolas, Isabelle PECQUEUX à M. ARRIAT, Laura TARED à Mme MEZALTARIM, Claude BOULANGE à Mme BARBIER

Excusés : Henri HASSER, Stéphane WAGNER

Absent : Stéphane ZORETIC,

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DIEDRICH

Metz-Métropole : Points d'apport volontaire textile-linge de maison : avenant à la convention

Considérant que Metz Métropole est à l'initiative de la collecte des textiles, linge de maison et chaussures sur son territoire par points d'apport volontaire.

Vu ses délibérations du 26 novembre 2013 puis 10 avril 2018 approuvant une convention pour l'implantation d'un conteneur sur le parking du Ru-Ban.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter un 2eme container sur ce parking et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Fait au Ban Saint Martin, le 21 novembre 2018

Pour le Maire empêché,



Michel BRANDEBOURGER
Premier adjoint

Transmis au Contrôle de légalité le :

22 NOV. 2018

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Nombre de Conseillers élus :
27

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en fonction :
27

Conseillers présents :
16

Séance du mardi 20 novembre 2018 à 20h00

Quorum : 14

Sous la présidence de Monsieur Michel BRANDEBOURGER

Votants : 24

Etaients présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Laurence NICOLAS, Girolama SPRENGER, Marie José HENNEQUIN, Corinne FRIOT, Marie-Hélène JARRIER, Anne WALTER, Josiane BARBIER, Isabelle MEZALTARIM,

Messieurs Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Jean-Paul BALTES, Marc BOURGUIGNON, Bernard ADAM, Jean-Louis CAGNARD,

Ont donné procuration : Gérard VINCENT à M. SIMEAU, Danièle BEHR à Mme FRIOT, Valérie HAZEMANN à Mme DIEDRICH, Antonella FRATTA à M. BRANDEBOURGER, Christine DELMOULY à Mme Nicolas, Isabelle PECQUEUX à M. ARRIAT, Laura TARED à Mme MEZALTARIM, Claude BOULANGE à Mme BARBIER

Excusés : Henri HASSER, Stéphane WAGNER

Absent : Stéphane ZORETIC,

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DIEDRICH

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de transformer un poste d'adjoint administratif en adjoint administratif principal 2eme classe.

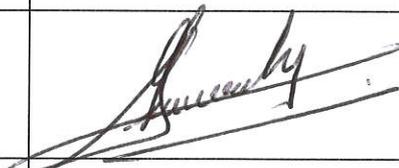
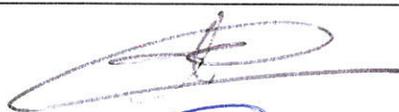
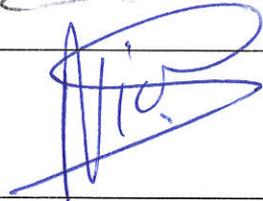
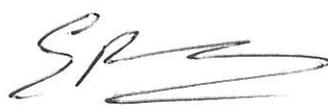
Fait au Ban Saint Martin, le 21 novembre 2018
Pour le Maire empêché,



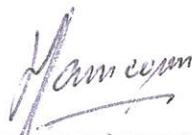
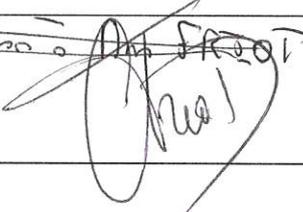
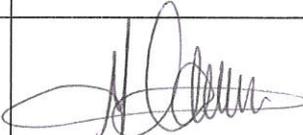
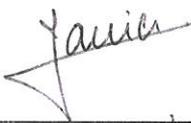
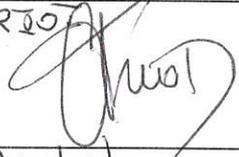
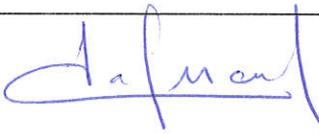
Michel Brandebourger
Michel BRANDEBOURGER
Premier adjoint

Transmis au Contrôle de légalité le : 22 NOV. 2018

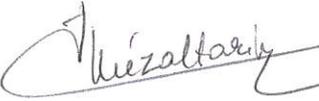
CONSEIL MUNICIPAL
- Séance du 20 novembre 2018 -

NOM PRENOM	SIGNATURE
Monsieur Henri HASSER	Excuse
Monsieur Michel BRANDEBOURGER	
Madame Sylvie DIEDRICH	
Monsieur Alain ARRIAT	
Madame Laurence NICOLAS	
Monsieur Patrick SIMEAU	
Monsieur Gérard VINCENT	Donne Procuration à P Simeau
Monsieur Jean-Paul BALTÈS	
Madame Girolama SPRENGER	

Feuille de présence

Monsieur Marc BOURGUIGNON	
Madame Marie-José HENNEQUIN	
Madame Corinne FRIOT	Donne procuration à Corinne Friot 
Monsieur Bernard ADAM	
Madame Marie-Hélène JARRIER	
Madame Danièle BEHR	Donne procuration à C. Friot 
Madame Valérie HAZEMANN	Donne procuration à Sylvie Dreoloch
Monsieur Jean-Louis CAGNARD	
Madame Antonella FRATTA	Donne Procuration à D. Bronckbonghe
Madame Christine DEMOULY	Donne procuration à L. Nicolas
Monsieur Stéphane ZORETIC	

Feuille de présence

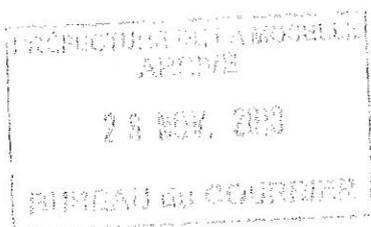
Madame Anne WALTER	
Madame Isabelle PECQUEUX	Départ Provenance à A. Lerot
Monsieur Stéphane WAGNER	Excuse
Madame Laura TARED	
Monsieur Claude BOULANGE	
Madame Josiane BARBIER	
Madame Isabelle MEZALTARIM	

MAIRIE
LE BAN SAINT MARTIN
1 avenue Henri II
57050 LE BAN SAINT MARTIN

Le Maire de la Commune du Ban-Saint-Martin
Le 22.11.2018

Adresse mel : personnel.bsm@numericable.fr

à Préfecture de la Moselle
Direction citoyenneté et légalité
Bureau du contrôle de légalité



Désignation des pièces

CONSEIL MUNICIPAL – 20 novembre 2018

Finances :

Décision modificative n°1 /
Réitération d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat /

Metz Métropole :

Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges /
Points d'apport volontaire textile-linge de maison : avenant à la convention /

Personnel :

Modification du tableau des effectifs

5 délibérations + 2 annexes



Delitz - AR